

Délibération n°2021-52

Décision modificative n°2 du budget annexe relatif à l'Aéroport de Merville

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 3 décembre 2021, réuni le 16 décembre 2021 sous la présidence de Christophe COULON, son Président, en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aéroport de Merville »,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Carlos DESCAMPS avec le pouvoir de Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Jacques HURLUS, Monsieur Joël DUYCK.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOUSET.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14 mise à jour au 1^{er} janvier 2021,

Vu les décisions budgétaires adoptées par le SMALIM au cours de l'exercice 2021,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le 
ID : 059-200006120-20211216-D_2021_52-BF

D'émettre un avis favorable sur la décision modificative n°2 du budget annexe relatif à l'aéroport de Merville de l'exercice 2021, telle que figurant aux documents budgétaires ci-joints.

Votes pour : 4
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 2
Votes contre : 0



Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 17/12/2021
Qualité : PRESIDENT

Christophe COULON
Président du SMALIM